

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

**Nombre :**

- de conseillers en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 15
- d'absents : 4

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du dix-huit novembre

L'an deux mille vingt-quatre,

Le **lundi 18 novembre 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, convoqué en réunion extraordinaire,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI.

**Membres absents :**

Mme Pascaline FORNOT, absente, procuration à Mme Édith PAILLER

Mme Éliane NUNINGER, absente, procuration à Florence NUNINGER-PARIZOT

M. Sylvain SCEUR, absent excusé, procuration à M. Nicolas JEANDOT

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Luc PIERRET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 14/11/2024

Date de publication et d'affichage : 19/11/2024

**Objet : DSIL : demande de subvention pour l'isolation et l'étanchéité de bâtiments communaux**

Monsieur le Maire présente le projet d'isolation de la maison des associations, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 35 652 € HT, soit 42 782 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>			
Etat	DSIL	7 130 €	20 %
Région		0	
Département		0	
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		18 522 €	
Emprunt		10 000 €	
<b>Total HT</b>		<b>35 652 €</b>	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : dès accord de

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 1<sup>er</sup> semestre 2025

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

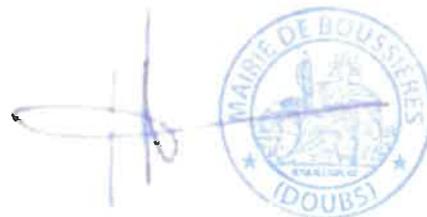
ID : 025-212500847-20241118-2024046-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 35 652 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise le Maire à solliciter une subvention État au titre de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Eloy JARAMAGO  
Maire de Boussières



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de Besançon

Canton de Besançon 6

**Nombre :**

- de conseillers  
en exercice : 15
- de présents : 11
- de votants : 15
- d'absents : 4

De la commune de **Boussières**, 25320.

Séance du dix-huit novembre

L'an deux mille vingt-quatre,

Le **lundi 18 novembre 2024 à 20h00 heures.**

Le conseil municipal de cette commune, convoqué en réunion extraordinaire,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Boussières

sous la présidence de :

M. Eloy JARAMAGO, maire.

Membres présents : M. Eloy JARAMAGO; M. Franck NIALON; Mme Karine BOUILLE; M. Etienne MACHUREY; Mme Édith PAILLER; Mme Florence NUNINGER-PARIZOT; M. Thomas MILLET; M. Nicolas JEANDOT; Mme Hélène ASTRIC; M. Luc PIERRET; Mme Sakina JAMALI.

**Membres absents :**

Mme Pascaline FORNOT, absente, procuration à Mme Édith PAILLER  
Mme Éliane NUNINGER, absente, procuration à Florence NUNINGER-PARIZOT

M. Sylvain SÈUR, absent excusé, procuration à M. Nicolas JEANDOT

M. Gérard BASTIEN, absent excusé, procuration à M. Eloy JARAMAGO

M. Luc PIERRET a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 14/11/2024

Date de publication et d'affichage : 19/11/2024

**Objet : ONF : état de l'assiette des coupes 2025**

Nicolas JEANDOT, conseiller en charge de la forêt et du bois expose qu'après une année 2024 significative en vente de bois, 2025 sera orientée sur des travaux d'entretien. Sous les conseils de l'Office National de forêts, le comité propose au conseil municipal un programme de travaux suivant :

- **P2a** : Entretien de 2 cloisonnements et coupe en amélioration,
- **P3a** : Entretien de 8 cloisonnements et marquage de quelques arbres sur pieds pour coupe en amélioration,
- **P21, P22 et P24** : Entretien par coupe sanitaire,
- **P27** : Entretien par coupe sanitaire et amélioration

Pour l'ensemble de ce parcelles, l'ONF estime un volume global de 111 m3 de bois, dont 73 m3 en tige et 39 m3 en houppier :

Essences	Volume TOTAL	Volume Tige	Volume Arbre	V/N	Volume 10-25	Volume 30-45	Volume 50-65	Volume 70 +	Volume HOUP	Volume TALLIS	
CHX	8	4	4	0.71		3	1		5		CHX : Chêne sessile ou pédonculé
CHA	7	5	3	0.31	2	3			2		CHA : Charme,
FRC	22	7	7	0.52		7			15		FRC : Frêne commun,
F.D	74	57	25	0.22	32	24	1		17		F.D. : Feuillus Divers
TOTAL	111	73	39		34	37	2	0	39	0	

Les tiges (Grumes) sont principalement destinées à la vente aux professionnels et les houppiers (Petits bois) sont destinés aux professionnels en Bois Industriel et Bois d'Affouages.

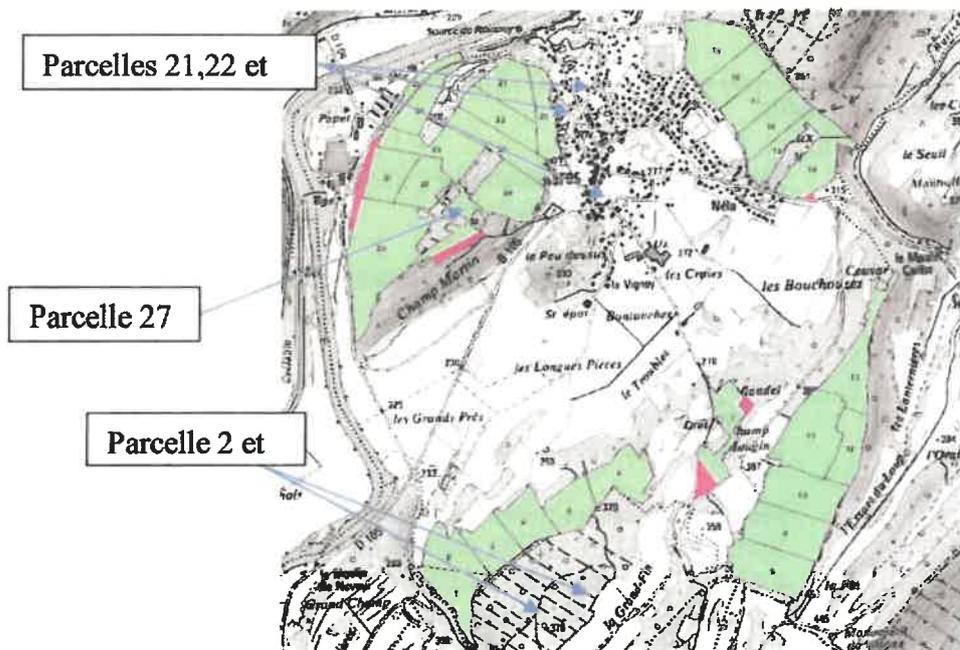
Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

ID : 025-212500847-20241118-2024047-DE

- **Affouages** : le comité propose de délivrer aux affouages l'ensemble des parcelles **précédemment**. En cas de déficit de volume, il sera possible de délivrer des parcelles non soumises à l'ONF.



- **Vente des bois façonnés** : sera prévue en contrat d'approvisionnement mis à disposition en bord de route

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité** les propositions ci-dessus ainsi que sur la prestation contractuelle de l'ONF concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure, à savoir :

Pour les chantiers dont des produits sont à vendre façonnés en bloc ou à la mesure :

- **Chantier en ATDO (Assistance Technique à Donneur d'Ordre) :**
  - Délègue la maîtrise d'ouvrage des transports de bois et chargement de plateau à l'ONF,
  - Autorise le maire à signer les devis et convention de transport groupée, liée à cette prestation, présentés par l'ONF,
- **Chantier en exploitation groupée :**
  - Délègue à l'ONF une mission de maîtrise d'ouvrage : convention d'exploitation groupée
  - Autorise le maire à signer la convention d'exploitation groupée présentée l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Pour les bois vendus sur pied à la mesure :

- Demande à l'ONF d'assurer une prestation de contrôle du classement des bois ;
- Autorise le maire à signer le devis que lui présentera l'ONF pour l'exécution de cette prestation.

Selon l'évolution sanitaire de la forêt de Boussières en 2025, le conseil municipal pourra se prononcer sur d'éventuels avenants au présent État d'Assiette, toujours sous les conseils de l'ONF.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Eloy JARAMAGO  
Maire de Boussières

